

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE BAZICOURT DU 20 JANVIER 2016

Le 20 janvier 2016, à dix-neuf heures le conseil municipal s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances, sur la convocation et sous la présidence de Madame Marinette CAROLE, Maire,

Date de convocation : 12 janvier 2016

Date d'affichage : 12 janvier 2016

Présents : Mesdames ADELL-DUBOC, FLAMENT, VERDOT, Messieurs, WILFOURT, BARBOSA, DUGROSPREZ, LIEWIG, JACQUOT

Absent excusé : Monsieur GONDARD

Secrétaire de séance : M. WILFOURT

La lecture du procès-verbal de la précédente séance n'appelle pas d'observation. Il est adopté à l'unanimité.

Objet : Projet de schéma de mutualisation 2015-2020 de la Communauté de Communes des Pays d'Oise et d'Halatte

Le Conseil Municipal,

Vu la loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et plus particulièrement l'article L.5211-39-1,

Madame le Maire expose au conseil municipal que la loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 portant réforme des collectivités territoriales, a créé l'article L5211-39-1 du code général des collectivités territoriales qui met à la charge de chaque structure intercommunale à fiscalité propre, l'élaboration et l'adoption d'un projet de schéma de mutualisation des services,

Considérant que le projet de schéma de mutualisation 2015-2020 de la Communauté de Communes des Pays d'Oise et d'Halatte ci-annexé, doit être soumis à l'avis des communes membres avant son adoption en conseil communautaire,

Vu que l'avis des communes doit intervenir dans un délai de trois mois à compter de sa réception et qu'à défaut de délibération dans ce délai, l'avis est réputé favorable,

Vu la notification par la CCPOH en date du 15 décembre 2015 du projet de schéma de mutualisation,

Où l'exposé de Madame le Maire,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE :

Article 1er : d'émettre un avis favorable sur le projet de schéma de mutualisation 2015-2020 présenté par la Communauté de Communes des Pays d'Oise et d'Halatte ci-annexé.

Article 2 : d'autoriser Madame le Maire à transmettre à la CCPOH le document de concertation proposé par celle-ci, portant sur :

- Les domaines intéressés

- L'avis global sur le projet de schéma
- Les pistes proposées par la commune

Objet : Renforcement et enfouissement des réseaux BT-FT-EP rue Gaston Gérard et rue Pierre Dugrosprez – demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR.

Le Conseil municipal,

Approuvant la poursuite de l'enfouissement des réseaux et devant la nécessité de réhabiliter l'éclairage public dans les rues Gaston Gérard et Pierre Dugrosprez.

Vu le devis estimatif du bureau d'étude S.E.C.T. s'élevant au total à 405 000 € HT.

DECIDE de solliciter auprès de l'Etat, au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) l'octroi d'une subvention de 60 000 € pour financer des travaux.

ADOPTE le plan de financement prévisionnel suivant :

DETR (150 000 *40%)	60 000 €
Part communale (ou autres à solliciter)	345 000 €
TOTAL HT	405 000 €

Questions diverses

Madame CAROLE expose au conseil municipal le projet de lotissement élaboré par Oise Habitat sur la route de Compiègne. La demande de permis de lotir n'attend plus que l'achat des terrains par l'EPFLO pour être déposée.

Monsieur JACQUOT rappelle les problèmes induits par l'état de la maison de Monsieur DEBU dans le lotissement. Madame CAROLE a contacté plusieurs fois la famille, leur mésentente fait que personne ne veut prendre de décision.

Madame VERDOT signale le creusement d'ornières devant les bennes à verre. Il est proposé de récupérer des fraisats pour stabiliser cette surface.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20 heures 30.
Et les membres présents ont signé au registre.

Marinette CAROLE

Gérard WILFOURT

Sylvie ADELL-DUBOC

Sylvie FLAMENT

Marie-Aude VERDOT

Jean-Christophe BARBOSA

Jean-Michel LIEWIG

Francis DUGROSPREZ

Frédéric JACQUOT